

Délibération 2023-41-CA

Séance du 14 décembre 2023

**Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration**

Plan de contrôle interne

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en salle des conseils, Maison des services à l'étudiant, sur le site du Mont Houy le jeudi 14 décembre 2023, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président ;

Le quorum étant atteint,

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur Rodolphe Urbaniak, cellule d'aide au pilotage. Il présente le plan d'action de contrôle interne au titre de l'année 2024 au sein de l'Université Polytechnique Hauts-de-France.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le plan d'action qualité pour l'année 2024 selon le document annexé à la présente délibération.

**Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

Valenciennes, le 18 décembre 2023

Abdelhakim Artiba
Président



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

Plan de contrôle interne UPHF

CA UPHF du 14 décembre 2023

Contrôle Interne Comptable et Budgétaire

- **Obligations** : article 215 à 219 du décret GBCP
Transmission aux CAC et au Ministère
- **Objectifs** : identifier et maîtriser les risques
- **Moyens** : un diagnostic partagé entre l'UPHF et l'INSA Hauts-De-France pour 2021. Un diagnostic spécifique à l'UPHF pour 2022 et 2023.

Une cartographie des risques approuvée et un plan d'action mis en place.

Diagnostic annuel : Identification des risques 2023

Risques identifiés 2024 Cycle - Processus - UPHF	Risque très élevé	Risque fort	Risque moyen	Risque faible	Risque très faible	Total Risques
1. Immobilisations						
1. Autres immobilisations corporelles		2		1		3
2. Engagements et Provisions						
1. Provisions pour risques et charges					2	2
3. Dépenses						
1. Commande publique		1	3	6	8	18
2. Déplacements				2	1	3
3. Rémunération	1	1	2	20	16	40
4. Comptes fournisseurs / Agents					1	1
4. Produits / Recettes						
1. Dotations et subventions		2				2
2. Ressources propres		1	1	1	2	5
3. Comptes Clients					1	1
5. Trésorerie et dette						
1. Compte bancaire					3	3
2. Numéraire					1	1
3. Régies				1		1
4. Trésorerie à court terme				1		1
6. Budget						
1. Programmation Budgétaire					1	1
2. Suivi Budgétaire			1	1		2
TOTAL	1	7	7	33	36	84
%	1%	8%	8%	39%	43%	100%
RAPPEL 2023	2	5	12	17	49	85

Dans la cartographie, les risques sont triés par cycle et processus

Trois critères sont identifiés pour procéder à l'évaluation d'un risque :

1. La probabilité (P) de survenance du risque et/ou récurrence du risque.
2. L'impact (I) et les conséquences financières et comptables du risque : l'impact financier correspond aux montants estimés en euros du risque.
3. Le manque (M) de maîtrise du risque.

Afin de donner une cotation au risque, chaque critère est noté de 1 à 5.

La cotation globale du risque se fait en multipliant les notes données pour chaque critère.

Chaque risque est ensuite classé dans la cartographie en fonction de sa note, allant des risques les plus faibles aux risques les plus importants selon l'échelle suivante :

Niveau de risque	P*I*M (maxi 125)
Risque très élevé	PIM=45
Risque Fort	44=>PIM=30
Risque Moyen	30=>PIM=15
Risque Faible	15=>PIM=6
Risque Très Faible	6=>PIM

Proposition du plan d'action 2024

Risque 1 : Paiement des intervenants extérieurs ne respectant pas la circulaire N°2017-078 du 25/04/2017 (paiement mensuel)

Etat d'avancement en 2023 :

- Analyse des dossiers non validés - dispositif de relance engagé et cibles fixées
- Partage des indicateurs déterminés en 2021 avec les composantes et services (détermination d'objectifs partagés) présentation aux directions - réalisé le 16/05/2023
- Réflexion sur un outil de dématérialisation. (en cours avec I-PARAPHEUR)
- Réflexion sur la généralisation des états de paiement automatisés (test envisagé en 2024)
- Revoir process de paie des vacataires (réflexion en cours sur une mensualisation forfaitaire)

La mesure des indicateurs en 2023

Objectif 1 : Limiter les dossiers non validés avec des heures réalisées par les vacataires

Dossiers non validés	Janvier	Février	Mars	Avril
Etablissement	266	261	240	204
DONT ISH	105	95	66	59

Dossiers non validés	Janvier	Février	Mars	Avril
Etablissement	266	261	240	204
Dont IUT	16	15	18	16

Objectif 2 : 80% des heures placées doivent être payées et 100% des heures payables doivent être traitées

ISH	Janvier	Février	Mars	Avril
Heures placées (A)	8733,25	10223,57	13036,57	16026,40
Heures payables (B)	6194,25	8339,07	11495,24	14665,74
Heures payées (C)	3921,71	6111	8519,07	11539,49
Ratio 1 (C/A)	45%	60%	65%	72%
Ratio 2 (C/B)	63%	73%	74%	78%

IUT	Janvier	Février	Mars	Avril
Heures placées (A)	3874,36	4477,52	5626,46	7244,86
Heures payables (B)	3518,61	4168,52	5266,38	6887,37
Heures payées (C)	2181,71	3469,82	4126,07	5211,18
Ratio 1 (C/A)	56%	77%	73%	72%
Ratio 2 (C/B)	62%	83%	78%	76%

La mesure des indicateurs pour 23 / 24

DOSSIERS NON VALIDES	2023		
	ISH	ETABLISSEMENT	PROPORTION
POINT 1	25	67	37%
POINT 2	124	301	41%
POINT 3	108	272	40%

ACTIVITE	2023		
	HEURES PAYABLES	HEURES PLACEES	PROPORTION
POINT 1	33	159	21%
POINT 2	648,41	2051,91	32%
POINT 3	2181,5	3916	56%

DOSSIERS NON VALIDES	2023		
	IUT	ETABLISSEMENT	PROPORTION
POINT 1	18	67	27%
POINT 2	67	301	22%
POINT 3	60	272	22%

ACTIVITE	2023		
	HEURES PAYABLES	HEURES PLACEES	PROPORTION
POINT 1	29,75	109,66	27%
POINT 2	328,25	1029,57	32%
POINT 3	995,07	1977,05	50%

Proposition du plan d'action 2024

Risque 1 : Paiement des intervenants extérieurs ne respectant pas la circulaire N°2017-078 du 25/04/2017 (paiement mensuel)

Actions programmées en 2024 :

- mise en place d'un suivi sur la qualification des vacataires dans la composante,
- sensibilisation sur les délais de transmission du dossier au vacataire avant la première intervention
- sensibilisation sur la transmission du dossier par la composante au BRC
- Information détaillée auprès du vacataire sur les délais de traitement pour mise en paiement
- Contrôle accru au sein de la composante entre la phase de validation du dossier jusqu'à l'état de paiement

En lien avec la qualité ces actions seront mises en adéquation avec la procédure vacataire et la note d'information existante à leur égard

Proposition du plan d'action 2024

Risque 2 - Sortie des biens de l'inventaire comptable

Etat d'avancement en 2023 :

- Inventaire tournant en cours d'exécution par la DMLP
- Amélioration constatée au niveau des sorties d'inventaire

Actions programmées en 2024 :

- Mener et matérialiser des inventaires physiques des équipements par services et composantes
- Mener cet inventaire accompagné d'une personne externe au service
- Effectuer un rapprochement avec l'inventaire comptable suite aux inventaires physiques
- Réflexion sur chaque entrée d'immobilisation (renouvellement / remplacement)

En lien avec la qualité ces actions seront mises en adéquation avec la procédure de rapprochement inventaire comptable et physique et les formulaires de sortie d'inventaire existants.

Proposition du plan d'action 2024

Risque 3 - Délai de paiement des fournisseurs supérieur au cadre légal (30 jours)

Etat d'avancement en 2023 :

- Le partage régulier des indicateurs déterminés avec les directions a été réalisé

- Analyse des causes des retards a été réalisée.

- Résultats prévisionnels :

les jours moyens de retard sont passés de 45 à 21 jours et la somme des intérêts moratoires est passée de 86 000 € à 69 000 €

Actions programmées en 2024 :

Partage régulier des indicateurs déterminés avec les composantes et services (détermination d'objectifs communs)

Analyse des causes des retards des services communs et généraux à faire

Points de vigilance 2024

Mise en paiement des rémunérations des étudiants sous contrat

Etat d'avancement en 2023 :

Partage des indicateurs déterminés avec la DRH et direction IUT / ISH (détermination d'objectifs partagés)

(Mesure mensuelle transmise à la DRH et partagée avec la direction IUT le 10/05/2023 et 15/05/2023 pour ISH)

- Simplification du circuit des signatures (réalisé à compter de septembre 2023 avec test i-parapheur)

La mesure des indicateurs en 2023

ISH	Janvier	Février	Mars	Avril
Nombre de contrats	96	136	139	149
Contrats signés	48	90	129	141
Contrats non signés	27	46	10	8
Cible CNS < 25%	28%	34%	7%	5%
IUT	Janvier	Février	Mars	Avril
Nombre de contrats	23	23	20	26
Contrats signés	16	20	20	21
Contrats non signés	7	3	-	5
Cible CNS < 25%	30%	13%	0%	19%

La mesure des indicateurs en 2023

ISH	Janvier	Février	Mars	Avril
Délai de signature en jours	46,5	49,5	44,5	43,5
Cible < 30j				

IUT	Janvier	Février	Mars	Avril
Délai de signature en jours	44	47	46,5	44,5
Cible < 30j				

Points de vigilance 2024

Mise en paiement des rémunérations des étudiants sous contrat

Actions programmées en 2024 :

- Identifier chaque référent pour connaître la personne à l'origine du recrutement
- Réduire les délais de signature par l'optimisation de l'outil I-PARAPHEUR
- sensibilisation sur les délais de transmission du contrat à l'étudiant et de retour par l'étudiant à la composante et à la DRH
- Information détaillée auprès de l'étudiant sur les délais de traitement pour mise en paiement
- Contrôle accru au sein de la composante entre la phase de validation du contrat jusqu'à la mise paiement

En lien avec la qualité ces actions seront mises en adéquation avec la procédure contrats étudiants existante

Points de vigilance 2024

2 - Encaissement des droits d'inscription et taxe d'apprentissage

Etat d'avancement en 2023 :

Détermination d'indicateurs, objectifs, cible :

Nb d'apprenants inscrits au 31/10

Réduction des délais entre le paiement et son écriture dans SIFAC

Ecriture des droits et habilitation (à fiabiliser et à valider)

Ecriture du process "Inscrire administrativement les apprenants"

Ecriture du process rapprochement, du process recouvrement (à faire), écriture dans SIFAC

Revue analytique, suivi des boursiers et impact financier de la politique d'exonération interne
(améliorer la tâche et la programmer)

Edition des titres à hauteur des étudiants inscrits

Points de vigilance 2024

2 - Encaissement des droits d'inscription et taxe d'apprentissage

Actions programmées en 2024 :

Calculer la charge pour l'établissement des admissions sans paiements et des étudiants fantômes

Ecrire une procédure portant sur la gestion des extracommunautaires

Continuer à travailler avec pc scol pour des développements afin de sécuriser le process

En lien avec la qualité ces actions seront mises en adéquation avec la procédure des extra communautaire existante

Merci de votre attention